

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodique) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

QUÉBEC:

DES ATÉLIERES TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1889

SOMMAIRE :

" Les Evêques de Québec," par Mgr Henri Têtu 19—Une page inédite de l'histoire de Cap-Santé 20—Consultations 23—Pieuse pratique des six dimanches en l'honneur de S. Thomas d'Aquin 24—Rescrit en faveur du Séminaire Canadien de Rome 24—Liste des prêtres originaires de la paroisse de Saint-Laurent, Ile d'Orléans 25—Nouvelles Religieuses 26—Avis 26—Ebiblographie 27—L'abbé Jean Naud 27—Histoire d'une persécution, par Sœur Mieczyslawska, Basilienne 30.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi.	9 septembre—S. Pierre Claver, C. d.
Mardi,	10 " —S. Nicolas Tolentin, C. d.
Mercredi,	11 " —
Jouidi,	12 " — { De la féric.
Vendredi,	13 " —
Samedi,	14 " —Exaltation de la S. Croix, d. m.
Dimanche.	15 " —XIV ap. Fant. S. Nom de Marie.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2½ h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 5½, 6½, 7½, 8½ h.—Grand'messe à 9½.—Catechisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catechisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT.SAUVÉUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	10 septembre—S. Adrien.
Jouidi,	12 " —S. Ambroise.
Samedi,	14 " —S. Sauveur.
Dimanche,	15 " —S. Roch des Aulnets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse de Québec*, Cap-Santé, comté de Portneuf.

Toute personne qui recourte cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1882, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE PROPRIÉTAIRE-ÉDICTEUR.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

“ Les Evêques de Québec, ” par Mgr Henri Têtu

“ Les Evêques de Québec, ” tel est le titre du nouvel ouvrage que nous devons à la plume de Mgr Henri Têtu. Nous avons salué son apparition avec plaisir, nous l'avons parcouru avec le plus grand intérêt et nous présentons à l'auteur nos justes et sincères félicitations.

Nous avons salué avec plaisir l'apparition de ce compendium de l'histoire de l'Eglise du Canada, parce qu'il est l'œuvre d'un confrère et qu'il comble une lacune importante. Nous l'avons parcouru avec le plus grand intérêt, parce qu'il est instructif et édifiant tout à la fois. Nous présentons nos justes et sincères félicitations à l'auteur, parce que ces notices biographiques sont écrites avec talent et avec l'intention réelle d'être impartial.

C'est dire clairement que l'écrivain ne s'est pas contenté du rôle de simple chroniqueur, et que ses appréciations et ses réflexions viennent assez souvent reposer le lecteur, et diversifier des récits qui, sans cela, risqueraient parfois d'être monotones. Ce droit appartient à tout le monde, et Mgr Têtu est loin d'avoir déprécié son travail, en usant de ce droit, et en partant des jugements qu'il a trop de modestie, du reste, pour donner comme incontestables. La note générale appréciant le rôle de chaque évêque en particulier, nous semble assez juste, et si nous étions tentés de faire des réserves, elles porteraient sur des points secondaires plutôt qu'essentiels.

Il est dit dans “ l'Avant-Propos ” : “ Ce livre sera donc édifiant dans son ensemble, sinon dans tous ses détails. ” Rien de plus vrai que ceci, comme chacun peut en juger par lui-même. Non

seulement les seize évêques qui ont occupé le premier siège épiscopal de l'Église du Canada, ont brillé par leur sagesse et la pureté de leur doctrine, mais ils ont tous été de vertueux ecclésiastiques, et plusieurs même sont morts en odeur de sainteté. Les pages qui prêtent le moins à l'édification, sont celles qui nous initient aux querelles de certains corps ecclésiastiques à qui la voix soule du canon réussit à faire déposer les armes. Toutefois, il n'y a rien dans ces faits qui doive précisément scandaliser, si pour les apprécier, on sait se reporter à l'époque où ils ont eu lieu.

Pour conclure, l'ouvrage intitulé: " les Evêques de Québec " est un beau livre, dont Mgr H. Têtu peut être fier, et qui lui donne droit à la reconnaissance du public. Ces notices biographiques ont leur place toute marquée dans la bibliothèque de tous les membres du clergé, de toutes les personnes instruites, dans les bibliothèques paroissiales, et doivent être données en prix non seulement dans nos maisons d'éducation, mais aussi dans nos écoles, car elles sont à la portée de tous les âges et de toutes les intelligences.

Tous ceux qui parcourront ces pages, comprendront mieux, comme l'auteur le dit avec raison, quelle large et glorieuse part appartient aux évêques de Québec dans les événements les plus importants de notre histoire. Elles feront mieux comprendre, comme nous le disons nous-même dans la dédicace de " l'Histoire populaire de l'Église du Canada, " que l'émancipation ne peut, en aucune façon, favoriser nos intérêts religieux et même politiques. Elles montreront qu'il est de la plus haute sagesse de marcher les yeux attachés sur ces hommes chargés d'exercer la magistrature spirituelle, dont les actes ont toujours été marqués au coin du patriotisme le plus ardent et le plus éclairé, et qui, au jour d'une grande calamité, sauraient, à l'exemple de leurs prédécesseurs, sauvegarder nos intérêts religieux et politiques.

Une page inédite de l'histoire du Cap-Santé

M. l'abbé Maximin Fortin, 12^e curé 1874-1887.

(Suite)

Les travaux d'urgence nécessitèrent une foi exécutés, et cette dernière affaire réglée, M. Fortin s'occupait ensuite de la réalisation d'un projet cher à son cœur.

Non content d'avoir personnellement en honneur la dévotion au Sacré-Cœur et à St-Joseph, il épiait, depuis longtemps, l'heure propice de la raviver et de la généraliser davantage chez son peuple. Quel puissant moyen, se disait-il à lui-même, pour faire descendre les bénédictions du ciel sur le champ de mon apostolat ! Quelle rosée bienfaisante cette dévotion fera tomber sur ma vigne, et combien d'âmes elle maintiendra et fera rentrer dans le droit chemin ! Aussi, fut-il au comble de ses vœux, lors-qu'il vit, le 27 décembre 1876, la fabrique agréer à l'unanimité l'érection d'une chapelle dédiée à St-Joseph et, le 30 décembre 1877, l'érection d'une autre chapelle dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. Nous sommes heureux de dire, à la louange des fabriciens, que ces deux projets furent votés à l'unanimité, avec l'autorisation d'affecter à cette fin le produit de la quête de l'Enfant-Jésus, pendant deux ans, et une somme de 250 piastres prélevée sur les fonds de la fabrique.

L'Archevêque de Québec s'empressa de sanctionner ces deux décisions et voulut bien accorder 40 jours d'indulgence chaque fois qu'une personne réciterait l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, ou entendrait la messe à l'un ou à l'autre de ces autels. (1)

Ces deux chapelles dont l'érection a coûté environ 600 piastres, sont entretenues avec soin par la générosité des fidèles, qui ne manquent jamais d'y faire une courte station, toutes les fois qu'ils franchissent le seuil de l'église.

La fabrique décida au-si, en 1876, de faire l'acquisition d'un corbillard. Tous ceux qui ont pour les morts le respect qui leur est dû, et qui ont eu l'occasion de voir les véhicules sur lesquels on transporte quelquefois leur dépouille, concevront facilement la mention d'un fait assez peu important en lui-même. Cette coutume, tolérable dans les temps primitifs d'une paroisse, cesse certainement de l'être, du moment que cette paroisse sort de l'enfance. Dans tous les cas, sa disparition ne peut laisser aucun regret chez quiconque a le moindre sentiment des convenances.

Si les questions d'ordre matériel sont le thème ordinaire des délibérations d'un conseil de fabrique, cependant il lui arrive de temps à autre, comme nous allons le voir, de sortir de ce cercle rétréci.

Le 30 décembre 1877, les marguilliers réunis en assemblée, adoptèrent une résolution qui n'est ni plus ni moins qu'une véri-

(1) La concession de ces indulgences est du 27 septembre 1877, pour la chapelle de St-Joseph, et du 7 Juillet 1878, pour la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus.

table déclaration de principes. " Résolu, disent-ils, que l'ancienne coutume de cette paroisse, qui laisse aux marguilliers seuls le choix d'un nouveau marguillier, continuera à être maintenue pour l'avenir. "

Tel a toujours été l'usage suivi, depuis les commencements de la paroisse jusqu'à nos jours, non seulement pour l'élection des marguilliers, mais même pour la reddition des comptes. Plût à Dieu, au risque de passer pour rétrograde, qu'il en fût ainsi partout ! Nous verrions moins souvent les scènes disgracieuses et les procès ruineux auxquels, dans trop de paroisses, ces sortes d'assemblées donnent naissance. Nous ne prétendons nullement que cette coutume est en accord avec le droit paroissial actuel ; mais lorsque nous comparons les résultats si différents de la coutume et du droit nouveau, comment ne pas regretter que ce dernier ait été substitué à ce qui était devenu, pour ainsi dire, le droit coutumier ?

Il est juste, nous l'admettons avec les partisans du nouvel état de choses, que les contribuables exercent un certain contrôle sur la gestion des affaires de leur fabrique. Ce que nous n'admettons pas, c'est qu'il soit nécessaire à l'exercice de ce contrôle, que tous aient voix au chapitre, chaque fois qu'il s'agit d'élire un nouveau marguillier, ou de faire la reddition des comptes. En effet, le collège des marguilliers, qui se compose généralement, dans les paroisses animées d'un bon esprit, des citoyens les plus intelligents, les plus respectables et les mieux qualifiés à tous les points de vue, n'est-il pas le représentant officiel des contribuables ? alors, s'il en est ainsi, comme on ne peut le nier, comment prétendre que ces derniers n'exercent pas, au moins, un contrôle indirect ?

Si encore les marguilliers étaient nommés par l'évêque ou par le curé, il serait peut-être vrai de dire que le contrôle des contribuables est illusoire ; mais, loin de là, ils sont nommés par des paroissiens ayant absolument les mêmes intérêts. Si tous les contribuables étaient convoqués, ils pourraient sans doute faire, quelque fois, un choix différent de celui du corps des marguilliers, mais en réalité le résultat serait le même. En effet, les paroissiens tenant feu et lieu sont seuls éligibles, et même dans bon nombre de paroisses, les marguilliers sont choisis alternativement dans tel et tel arrondissement par ordre de doyen d'âge.

D'ailleurs, il faut prendre garde de s'exagérer l'importance du rôle des marguilliers, qui ont besoin de l'autorisation de l'ordinaire pour prêter, vendre, hypothéquer, et faire toute dépense

qu'on ne peut classer sous la rubrique de *dépense ordinaire*. Il en est de même pour la reddition annuelle des comptes, la responsabilité de tout marguillier ne cesse définitivement que le jour où ses comptes sont approuvés par l'ordinaire. Ce dernier est de fait le véritable administrateur des biens des fabriques, puisque sans son *placet*, les marguilliers ne peuvent à peu près rien régler.

Nous avons donc raison de dire que la mise hors la loi de l'ancienne coutume est regrettable, comme nous avons raison d'ajouter que ce fait est dû, en grande partie, aux efforts réunis de quelques brouillons qui comptent toutes les paroisses, soutenus, non par des hommes, mais par des habileurs politiques.

(A Suivre)

CONSULTATIONS

10. *Parfait*, célibataire, décidé depuis assez longtemps à disposer en faveur des œuvres pies d'une certaine somme d'argent qu'il possède, se rend un jour chez son curé, lui fait connaître sa volonté formelle de ne rien laisser à ses parents, détermine avec ce dernier, qui en prend note sous sa dictée, les œuvres pies qu'il veut favoriser, le montant qu'il désire affecter à chacune d'elles, et le prie en même temps d'être son légataire universel et son exécuteur testamentaire, en l'informant qu'il veut faire régulariser tout cela par le notaire, aussitôt que possible.

Un mois après, il meurt accidentellement, avant d'avoir disposé de cette somme d'argent par testament.

Ses héritiers légaux peuvent-ils *en conscience* se prévaloir du fait qu'il n'y a pas de testament, réclamer chacun leur part, et méconnaître la volonté du défunt connue d'une manière certaine, par le témoignage du curé et de deux membres de la famille ?

R. Quand la dernière volonté d'un défunt est certaine, les héritiers légaux doivent la respecter. Et cette obligation est encore plus forte quand il s'agit de bonnes œuvres que le défunt a fait connaître d'une manière certaine. Méconnaître la volonté du défunt dans un cas semblable, c'est se rendre coupable d'une faute proportionnée à ce qu'on réclame.

20 Quelles sont les conditions requises pour la validité d'un testament olographe ?

R. Un testament olographe doit : 1^o être écrit en entier de la main du testateur ; 2^o être signé de la main du testateur.

Le testament olographe peut-être fait dans n'importe quelle forme, et ne requiert la présence d'aucun témoin. Du moment qu'il revêt les deux conditions énoncées plus haut, sa validité est incontestable.

Quoique la mention de la date et du lieu où il est fait, ne soit pas requise sous peine de nullité, il est prudent de ne pas omettre ces indications et d'écrire la date en lettres plutôt qu'en chiffres.

Son testament olographe une fois fait, il est prudent aussi d'en déposer une copie chez une personne de confiance, en présence de témoins, pour faciliter le probate du testament, et d'en garder une copie par devers soi.

Ces mesures de précaution n'empêchent pas de le changer ou de le révoquer à volonté.

PIEUSE PRATIQUE DES SIX DIMANCHES EN L'HONNEUR DE S. THOMAS D'AQUIN

Par un rescrit de la S. C. des Indulgences, en date du 21 août 1886, la pieuse pratique des six dimanches en l'honneur de S. Thomas d'Aquin a reçu les mêmes indulgences que celle des six dimanches en l'honneur de S. Louis de Gonzague.

Ce rescrit accorde une indulgence plénière pour chacun des six dimanches précédant immédiatement la fête de S. Thomas d'Aquin, ou pour chacun de six dimanches de l'année au choix des fidèles, pourvu qu'ils soient *consécutifs*.

Les conditions imposées sont de se confesser, de communier, et de se livrer à des prières vocales ou mentales, ou à d'autres exercices religieux, chacun des six dimanches consécutifs.

Rescrit en faveur du Séminaire Canadien de Rome

En vertu d'un rescrit, en date du 17 mars 1889, les élèves du Séminaire Canadien de Rome fréquentant les écoles de la S. C. de la Propagande, jouissent des privilèges suivants :

Tous ceux qui viennent à Rome pour commencer leurs études théologiques doivent suivre le règlement des écoles.

Quant à ceux dont le cours est déjà commencé, ils sont admis à le poursuivre, pourvu qu'ils présentent un certificat du grade de bachelier ou de licencié obtenu dans une des universités catho-

liques canadiennes, ou au moins un certificat du recteur déclarant qu'ils ont fait avec diligence et profit le cours des années précédentes et qu'ils ont passé un examen satisfaisant.

Ces derniers peuvent aussi être admis à l'examen des grades et du doctorat dans la faculté théologique en subissant l'épreuve sur la dogmatique entière, pourvu qu'ils présentent un certificat des recteurs susdits, établissant que, sur les matières de morale, d'Écriture Sainte, d'institutions canoniques, d'histoire ecclésiastique, de liturgie, ils ont, pendant leur cours au Canada, subi des examens satisfaisants ou qu'ils ont été gradués.

LISTE DES PRETRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT, ILE D'ORLÉANS. (1)

- 1 M. l'abbé Gosselin (Antoine), décédé le 27 nov. 1875, à l'âge de 73 ans.
- 2 " " Maranda (Jean-Baptiste), décédé le 10 mars 1850 à l'âge de 47 ans.
- 3 " " Pouliot (Charles), actuellement retiré du ministère.
- 4 " " Chabot (Edouard), décédé le 6 mars 1866, à l'âge de 49 ans.
- 5 " " Gosselin (F. X.), actuellement curé de S. Joseph (Beauce).
- 6 " " Gosselin (David), actuellement curé du Cap-Santé.
- 7 " " Rouleau (Thomas Grégoire), actuellement Principal de l'école Normale Laval.
- 8 " " Bouffard (Herméngilde), actuellement vicaire à S. Jean-Baptiste de Québec.
- 9 " " Rouleau (Joseph), actuellement curé de S. Ubald.
- 10 " " Rouleau (Fortunat), actuellement vicaire à S. Raymond.

Les Ecclésiastiques du Séminaire Canadien à Rome

Les ecclésiastiques qui ont passé l'année au Séminaire Canadien à Rome, font honneur à leur nationalité, comme on le voit par le tableau suivant :

(1) Nous publierons volontiers toute liste du même genre, que M. M. les curés voudront bien nous transmettre. (N. D. L. R.)

MM. C. Bourduas, H. Filiatrault, H. Langavin, Barcelo, de Montréal, et Lagueux, de Québec, ont obtenu leur licence en théologie.

M. H. Cousineau, de Montréal, est docteur en philosophie et licencié en théologie.

M. Balthazard, de Saint-Hyacinthe, est docteur en Saint-Thomas, de l'Académie de Saint-Thomas, et licencié en théologie.

M. Saint-Germain, de Nicolet, licencié en droit canonique.

M. Taschereau, de Québec, docteur en Saint-Thomas à l'Académie de Saint-Thomas, en philosophie, en théologie, et licencié en droit canonique,

M. L. Cousineau et M. Corbeil sont revenus au pays avec les titres de docteurs en théologie et en droit canonique.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

QUÉBEC.

M. l'abbé A. Belleau est nommé curé de Lambton, en remplacement de M. l'abbé M. Huot, démissionnaire.

CHICOUTIMI.

M. l'abbé F.-X. Delâge devient curé d'office de Chicoutimi ; M. l'abbé W. Tremblay, curé de la paroisse des Eboulements ; et M. l'abbé L. Gagnon, curé de S. Fulgence.

MM. les abbés Delamare et A. Tremblay partent dans le cours de ce mois, pour aller étudier à Rome.

M. l'abbé A. Fafard, est nommé curé de la Baie S. Paul avec le titre de vicaire forain.

NICOLET

M. l'abbé Marchand, curé de Drummondville, est transféré à la cure de Nicolet, au grand regret de ses paroissiens.

A V I S.

La Semaine Religieuse de Québec a besoin d'un agent actif et bien recommandé.

BIBLIOGRAPHIE

Nos remerciements pour l'envoi de l'annuaire du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, rempli de renseignements du plus haut intérêt. Il contient, entre autres détails, une intéressante chronique de l'année académique, et la liste des 260 prêtres qui ont étudié dans cette maison d'éducation, de 1829 à 1889. Pendant l'année qui vient de se terminer, 77 élèves ont suivi le cours commercial et 156 le cours classique. Ces chiffres démontrent que la prospérité du collège de Sainte-Anne ne laisse rien à désirer.

L'ABBÉ JEAN NAUD

Les journaux ont annoncé dernièrement la mort du vénérable abbé Jean Naud, décédé le 27 du mois d'août dernier, à l'âge de 87 ans, 9 mois et 20 jours, ayant fourni une carrière sacerdotale de 63 ans et 2 1/2 mois. Il est décédé à Saint-Laurent de l'Île d'Orléans, où il résidait depuis 56 ans, comme curé pendant 26 ans et comme prêtre malade pendant 30 ans. Il était le doyen, non seulement du clergé de Québec, mais même du clergé de toute la Confédération.

Plusieurs ont probablement appris avec surprise par cette annonce, que ce bon prêtre qu'ils croyaient mort depuis longtemps, existait encore; quelques-uns ont dû même apprendre qu'il y avait un prêtre de ce nom dans le clergé. On est si vite oublié lorsqu'on a quitté la vie active et qu'on est entré depuis plusieurs années dans la classe respectable, mais peu nombreuse, des octogénaires.

Cette réflexion me rappelle celle que fit M. Louis-Jacques Casault à propos de la sépulture du grand-vicaire Jérôme Demers, une des plus grandes et des plus pures gloires du clergé canadien, mort à l'âge de 78 ans, et n'ayant plus d'autre occupation depuis quelques années que celle de se préparer au grand voyage de l'éternité. M. Auclair, alors curé de N.-D. de Québec, apprenant la mort de M. Demers, s'empressa d'aller au Séminaire offrir à M. Casault, supérieur de cette maison, l'usage de la cathédrale pour le service funèbre, afin que le grand nombre de ses anciens élèves, de ses amis et de ses admirateurs pût y assister facilement.—“ Merci, lui dit M. Casault, mais je crains bien que la petite chapelle du Séminaire soit plus que suffisante pour contenir tous ceux qui voudront y assister. M. Demers est mort trop vieux, il est déjà bien oublié. ”

Combien y en a-t-il parmi nous qui ont connu M. Naud ? Depuis plus de 40 ans, dit-on, c'est-à-dire depuis la retraite ecclésiastique du 8 septembre 1846, M. Naud n'est pas sorti de l'île d'Orléans et n'a jamais revu Québec, malgré la facilité qu'il avait d'y aller, surtout en été. Depuis bien longtemps même, il n'avait pas laissé sa chère paroisse de Saint-Laurent, et aussi, hors de cette paroisse, il n'était connu que d'un petit nombre de personnes. Cependant, ce prêtre presque inconnu était un homme d'un grand mérite et qui a rendu des services qu'il eût juste de faire connaître.

Des détails sur la vie sainte de ce vertueux prêtre intéresseraient et édifieraient en même temps les lecteurs de la *Semaine Religieuse* ; mais ces détails m'étant peu connus, je laisse à d'autres le soin de les publier. Mon but principal, dans cet article, est de faire connaître une partie de ce qu'il a fait en faveur du collège de Sainte-Anne et dont j'ai eu l'occasion de prendre connaissance.

Je ne veux donc point parler ici de toutes les vertus que ce saint prêtre a pratiquées, il faudrait un cadre plus grand que celui que je me suis tracé ; mais je crois devoir faire connaître quelques traits de son détachement des biens de ce monde et de l'incomparable générosité de son cœur, à présent surtout qu'il n'y a plus à craindre de blesser son humilité.

Rien de ce que je vais dire n'a été connu du public pendant la vie de M. Naud, car il ne voulait pas même que sa main gauche connût ce que sa main droite faisait. Se rappelant toujours que l'Écriture dit qu'on ne doit pas louer un homme avant sa mort — *ante mortem ne laudes hominem quemquam* — il mettait le plus grand soin à cacher les dons qu'il faisait, afin de ne pas provoquer des louanges qu'il redoutait autant et plus que d'autres les aiment. Mais à présent qu'il est allé recevoir au ciel la récompense de ses bonnes œuvres, on peut proclamer bien haut ce qu'on n'aurait pu dire lorsqu'il vivait, car il est bon de publier et de faire connaître après la mort les bonnes œuvres faites dans le secret, afin, dit Jésus-Christ, que les hommes voient ces bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est dans le ciel — *ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est*.

Il faisait le bien pour le bonheur de le faire ; c'était pour lui une jouissance de donner et de rendre service. Il donnait en vue de Dieu seulement, sans rechercher les louanges des hommes, se souvenant toujours que le bon maître, qu'il servait si bien, ne se laisse jamais vaincre en générosité et qu'il rend au centuple dans l'autre le peu qu'on fait pour lui dans ce monde : cela lui suffisait. Et puis il donnait non seulement volontiers, mais encore

avec joie ; car il savait aussi que Dieu aime que l'on donne ainsi—
Hilarem datorem diligit Deus

Mr Pilote qui pendant 34 ans s'est dévoué à l'œuvre du Collège de Sto Anne et qui savait si bien trouver des amis généreux et les utiliser au profit de cette Institution, Mr Pilote, dis-je, avait su en particulier intéresser Mr Naud à son œuvre de prédilection ; et la chose lui fut facile, car Mr Naud regardait l'œuvre de l'éducation de la jeunesse comme l'œuvre par excellence.

Lorsqu'il s'agit d'agrandir le Collège de Mr Painchaud, en construisant la partie centrale et l'aile du cours commercial, il fallut recourir à la générosité des amis de l'éducation et Mr Naud ne fut pas oublié. Le 30 novembre 1841 il prêta sans intérêt une forte somme, fruit de sa grande économie, et il écrivait en même temps à Mr Mailloux, alors Supérieur du Collège : " Le tout dans le plus grand silence.....Je prie Dieu de bénir vos travaux. Non seulement je dis un *Ave Maria* le soir, mais j'en dis régulièrement trois, soir et matin, et mes gens en font autant." Voilà l'ami véritable, l'ami sincère et dévoué.

Le 26 mars 1843 il écrivait à Mr Pilote la charmante lettre suivante que je cite ici en entier, parce qu'elle fait connaître le cœur et l'esprit de ce digne et bon prêtre :

" Puisque vous êtes pauvre, je veux bien partager votre pauvreté. Je vais vous envoyer tout ce qui me reste. J'ai retiré les petits crédits que je faisais profiter et vous les envoie ; à présent il ne me reste plus que quelques piastres dans ma bourse pour la dépense journalière de la maison, laquelle dépense n'est pas forte, je vous assure. Si j'avais encore quelque chose à vendre ce printemps ; mais non, 300 minots d'avoine à 30 sols, voilà ma dîme ; n'importe Dieu la bénira et aura pitié de moi. Je vendrai, à la place, des *gadèles*, des *melons*, des *herbes saltes*, des *oignons*, de la *si boulette*, des *pommes de choux*, des *glands*, des *cerises à grappes* ; car voilà ce que j'ai fait jusqu'à présent ; mais c'est un manège qui commence à me dégoûter, je suis las de tant de minuties ; cependant il fallait faire quelque œuvre pour mon âme, voilà comment je m'y suis pris.

Du temps de Mr. Gauvreau, cette paroisse a donné jusqu'à 250 minots de blé ; à présent j'en ai 20 et du beau comme vous pouvez penser ! Cependant je suis content dans ma pauvreté. Il n'y a que la santé qui me manque et je vous avoue que j'ai de la peine à faire mon ouvrage. Dieu soit loué !

Quant à l'intérêt dont vous parlez, n'en parlons pas pour le pré-

sent. Tant que je ne le demanderai pas pour quelque pressant besoin, il sera par là même censé donné.

Mon cher, combien de fois ai-je désiré d'aller vous voir ! Mais le plus souvent le mauvais état de ma santé y a mis obstacle, d'autres fois j'ai ménagé jusqu'à mes voyages pour en envoyer l'épargne—Appelez cela comme vous le voudrez, ça été chez moi depuis dix ans un plan de conduite invariable. Ah ! si j'avais les revenus de la plupart des curés de votre côté, je ferais bâtir un collège à moi seul. Piquez les donc d'émulation pour leur district, toute dépense inutile doit être retranchée dans un prêtre pour être employée en bonnes œuvres. Si vos curés se piquaient d'une sainte jalousie, ils pourraient mettre le Collège de Ste Anne sur un pied à pouvoir rivaliser de richesses avec les autres établissements du pays les mieux favorisés sous ce rapport. Quelle gloire pour le clergé ! et puisque le clergé est appelé à tout faire dans le pays, qu'il comprenne enfin sa sainte mission.....

“ Je désirerais bien qu'il y eût dans votre collège un professeur qui donnât des leçons d'agriculture adaptée à notre climat ; ce serait, à mon avis, un des plus signalés services rendus au pays. Quelle belle institution que celle qui embrasse, dans sa charité, les besoins de l'homme pour sa vie présente et sa vie future ! ”

Adieu, mon cher monsieur, priez pour moi.

Jean NAUD, prêtre.

“ P. S.—Je n'ai reçu votre lettre que le 24 du présent, et demain, 27, celle-ci va s'acheminer avec la somme de £ 100, cours de la province (\$200). Puissiez-vous être soulagé et mis au large par ce secours inattendu. Me voilà à présent à sec comme un os.

NAUD. ”

L'Abbé CHS. TRUELLE.

(A suivre).

HISTOIRE D'UNE PERSECUTION, PAR LA SCEUR MIECZYSLAWSKA, BASILIENNE

EXPULSION DE MINSK, 1738-40

(Suite.)

Sans nous être concertées, nous commençâmes le jour même une neuvaine, les unes pour les autres, afin d'obtenir la grâce de la persévérance. Les trois divisions dont nous étions séparées eurent pour nourriture, pendant les deux premiers jours, une livre

de pain de son et une pinte d'eau ; cette ration fut depuis réduite à la moitié. A nous on ne donnait ni pain ni eau, nous mangions les restes de légumes pourris que l'on avait déposés dans la cave et que les vers n'avaient pas tout à fait rongés.

Nous passâmes dans cette nouvelle prison des moments fort heureux, je dirai même fort gais. Notre prière était continuelle, et nous improvisâmes un cantique qui fut notre délassement et notre consolation.

Nichalewicz allait tous les jours de prison en prison avec un papier destiné à recevoir notre apostasie. " Pourquoi résistez-vous inutilement ? disait-il, toutes vos sœurs ont déjà renoncé à l'église romaine : voilà la formule qu'elles ont signée : elles sont maintenant libres et contentes, et prennent leur café. Allons, mes enfants, signez ; le café vous attend. » Puis s'adressant à moi : " Eh bien, Madame l'Abbesse, ne vaut-il pas mieux redevenir abbessa que de se laisser ainsi manger vivante par les vers ? Allons, signez ; vos autres enfants ont déjà signé. »

C'est ainsi qu'il essayait de nous tromper. Nous tremblions les unes pour les autres ! Enfin j'entendis une voix qui me dit : " Arrache ce papier. " Je le pris des mains de l'apostat, je l'ouvris... il était tout blanc !

" Ah ! traître, Judas, menteur, envoyé de Lucifer !... reviens à ton maître ! "...

Il n'avait pas de bâton sur lui ; il se contenta de remplir ma bouche de vers et de pourriture, et s'en alla tout honteux.

Aussitôt la neuvaine terminée, on ouvrit les portes de nos prisons et on nous fit sortir pour nous remettre aux travaux forcés.

Lorsque nous nous trouvâmes toutes aux brouettes, nous nous saluâmes les unes les autres avec une joie indicible. " Notre Mère, s'écrièrent nos Sœurs, vous êtes donc avec nous ?—Je suis avec Dieu, leur répondis-je. —Nous aussi, nous sommes avec Dieu....." Et toutes, nous nous jetâmes à genoux pour remercier Dieu d'une nouvelle victoire, et nous entonnâmes le Te Deum. Après quoi je dis à mes Sœurs : " Nous nous sommes bien reposées, mes enfants ; tâchons maintenant de bien travailler. Au travail ! au travail !

(A suivre.)

CONCORDIA VINEYARDS

≡VIGNOBLES CANADIENS≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT, ET CIE., PROPRIÉTAIRE

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de Première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ont., ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LIBRAIRIE Ste ANNE

J. A. LANGLAIS

Libraire-Editeur

*Importateur de France, d'Angleterre, d'Allemagne,
de Belgique et des Etats-Unis.*

No. 117, rue St-Joseph, St-Roch, Quebec

Livres Classiques, Français et Ang'ais, Fournitures d'Ecoles, Papeteries Articles de Bureau, etc.

Nouveau Cours de Calligraphie Canadienne, en 9 cahiers, Français et Anglais.

Ces deux magnifiques séries sont maintenant introduites dans presque toutes les écoles des Provinces de Québec, de Manitoba et du Nouveau-Brunswick ; et ont été honorées de la haute approbation du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

SPECIALITÉS :—Apprêts pour Fleurs, Ornaments d'Eglises, Vins de Messe, Cierges, Encens, Bougies, Veilleuses, Huile d'Olive, Cloches pour Eglises, etc.

Toute commande pour importations de n'importe quel pays étranger, sera exécutée avec ponctualité,

UNE VISITE EST SOLICITEE.

J. A. LANGLAIS,

LIBRAIRE-ÉDITEUR.